



Contrat d'engagement solidaire 2025

TerraLuna – Légumes

certifié biologique et Nature et Progrès

AMAP'tite Montagne
amaptitemontagne@gmail.com

Il est convenu entre :

Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Mail :
Portable :

*ci-après dénommé-e **consommateur-riche***

d'une part, et :

Nom / Prénom : SEBBAN Ophélie et GROS Louka
Producteur-riche de : Légumes... certifié biologique et nature et progrès
N° d'immatriculation SIRET : 82745782100029
Adresse : 4 rue du plan pernet. Néglia
Code postal : 39240 **Ville :** Arinthod
Mail : opheliesebban@gmail.com. **Tel :** 06 25 05 22 74

*ci-après dénommé-e **producteur-riche***

d'autre part,

Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2025, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir TerraLuna
- Fournir au-à la consommateur-riche des légumes, certifiés biologiques et Nature et Progrès, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 09/04/2025 au 17/12/2025 (soit 37 paniers).

Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est hebdomadaire. Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à passer au moins 33 commandes par période citée à l'article 2.

Article 5 : Contenu et prix du panier

5.1 Contenu et prix du panier

- Cochez la formule choisie :
 - UN GRAND PANIER (3-4 personnes) : 37 paniers x 16 € **soit 592 €**
 - UN PETIT PANIER (1-2 personnes) : 37 paniers x 12 € **soit 444 €**

5.2 Modalité de paiement

Le·la consommateur·rice émettra un chèque, à l'ordre de "Terra Luna", à remettre au·à la référent·e.

- Cocher la mensualité sélectionnée :

<u>Grands paniers</u>	<input type="checkbox"/> 8 mensualités de 74 €	<input type="checkbox"/> 4 mensualités de 148 €	<input type="checkbox"/> 2 mensualités de 296 €
<u>Petits paniers</u>	<input type="checkbox"/> 8 mensualités de 55.5 €	<input type="checkbox"/> 4 mensualités de 111 €	<input type="checkbox"/> 2 mensualités de 222 €

5.3 Annexes

Une fiche descriptive de l'ensemble des légumes proposés au fil de la saison et les périodes de récoltes sera transmise au consommateur·trice lors de l'adhésion au présent contrat.

Article 6 : Les absences

6.1 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 8 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

6.2 Options : Absences prévues:

Durant la durée d'engagement, le·la consommateur·rice peut s'abstenir au total de **4 paniers**. Soit elles sont déjà prévues sur ce formulaire, soit le·la consommateur·rice peut avertir le référent au minimum 8 jours avant la livraison.

Si absences déjà connues, merci de préciser les dates :

1) / / 25 2) / / 25 3) / / 25 4) / / 25

En fonctions des décoches utilisées par le partenaire et/ou les absences signalées 8 jours avant, le producteur s'engage à rembourser le montant par chèque à la fin de l'année en décembre 2025.

Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le

Le·la consommateur·rice
(Nom, Prénom, Signature)

Le·la producteur·rice
Ophelie Sebban et Louka Gros

